

Montreuil, le 01/02/2021

L'intersyndicale des douanes  
à  
Madame la Directrice générale

Objet : demande de révision de l'ordre du jour du CTR convoqué le 08/02/21

Madame la Directrice générale,

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir réviser l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau du 08/02/21 et retirer le point concernant l'arrêté fixant l'opération de restructuration du bureau des Sables d'Olonne.

En effet, comme indiqué dans votre document de présentation, « la fermeture du bureau des Sables d'Olonne s'inscrit dans le cadre du transfert de la mission fiscale relative à la gestion de l'assiette et du recouvrement du droit annuel de francisation sur les navires à la direction des affaires maritimes (pour la gestion et le contrôle) et à la DGFIP (pour le recouvrement) prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

L'argument similaire a été développé à l'occasion du CTSD des 13 et 27 octobre 2020 (malgré un vote unanime contre la fermeture de la part des organisations syndicales). On peut même lire dans le compte-rendu de l'Administration que « le calendrier de fermeture du bureau est lié à celui du transfert du DAFN », précisant par ailleurs qu'« à ce jour, aucun élément ne permet de préjuger d'un éventuel décalage calendaire ».

Or, le Conseil Constitutionnel a intégralement censuré l'article 165 de la loi de finances pour 2021 adoptée par le parlement, qui organisait le transfert aux affaires maritimes des formalités de francisation des navires, ainsi que la perception et le recouvrement du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN).

Par conséquent, contrairement aux affirmations et arguments exposés dans les documents de travail nationaux ou locaux, cette invalidation par le Conseil Constitutionnel constitue bien un élément d'un décalage calendaire.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de surseoir à la mise en œuvre de cette opération de restructuration et donc de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour.

Dans l'attente de vous lire, veuillez accepter, Madame la Directrice générale, nos salutations respectueuses.

Les secrétaires généraux des organisations CFDT/CFTC-CGT-Solidaires-UNSA/CGC-USDFO